



N° 05-2019

COMPTE - RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
LA FONTAINE SAINT MARTIN
du 16 Septembre 2019
20h00

L'an DEUX MIL DIX NEUF, le SEIZE SEPTEMBRE, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Christophe LIBERT, Maire.

Etaient présents : MM, Mmes les conseillers municipaux dont les noms suivent :

M. Christophe LIBERT, M. Dominique COLOMBEL, M. Jacques AUBRETON, Mme Fabienne BRETIGNOL, Mme Christiane MEACCI, Mme Inès DURAND-GASSELIN, M. Olivier GALERAN, M. Christophe DUPONT.

Absents excusés : Mme Aby SCHAFFER ayant donné procuration à M. Christophe LIBERT, Mme Marie GROULT ayant donné procuration à M. Mme Christiane MEACCI,

Absents : M. Juan DE LA HORRA, Mme Françoise BOUGARD, Mme Laurence HORY, M. Didier GOUESSE, M. Eric BEDOUET.

A été élu secrétaire de séance : M. Olivier GALERAN

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour du Conseil Municipal :

- Recensement de la population

M. le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour :

Ressources Humaines :

- Création d'un emploi contractuel de catégorie C à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2019 (service administratif agence postale et service technique
- Versement d'une indemnité compensatrice à la commune par la CCPF pour travail supplémentaire effectué pour la CCPF
- Durée hebdomadaire du temps de travail des adjoints d'animations encadrant les élèves pendant le déjeuner

Finances :

- Etat des dépenses et des recettes du budget principal
- Don d'un montant de 150 €
- Demande de subvention de Radio Prévert

Intercommunalité :

- Informations PLUI

Travaux :

- Eclairage public

Cantine :

- Bilan annuel 2018 - 2019

Enseignement :

- Achat de matériel scolaire

Divers :

- Mise en place d'un plan Canicule
- Referendum Aéroport de Paris
- Rapport annuel du Syndicat d'eau de Courcelles La Forêt
- Questions diverses

Création d'un emploi contractuel de catégorie C à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2019 (service administratif agence postale et service technique)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un emploi polyvalent à temps complet (à raison de 20h hebdomadaire au service administratif de la mairie et 15h au service technique) à compter du 1^{er} octobre 2019 selon un contrat sur l'article 3-3-5°.

Adopté à l'unanimité.

Versement d'une indemnité compensatrice à la commune par la CCPF pour travail supplémentaire effectué pour la CCPF

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la signature d'une convention entre la commune et la Communauté de Communes du Pays Fléchois relative à la mise à disposition du personnel administratif de la commune à la CCPF. Dans ce cadre la CCPF verse une indemnité compensatrice à la commune. Cette indemnité est gardée au budget de la commune ou reversée au personnel administratif de la mairie. Monsieur le Maire propose de reverser cette indemnité, équivalent à 800 € annuels, aux deux personnels administratifs de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ladite convention avec la CCPF et émet un avis favorable au reversement de l'indemnité aux personnels administratifs.

Remarque : il est demandé de lister les missions effectuées par le personnel administratif pour la CCPF.

Recrutement adjoints d'animations contractuels encadrant les élèves pendant le déjeuner

Dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de recruter trois adjoints d'animation suivant pendant les périodes scolaires pour l'encadrement des élèves pendant le déjeuner :

1 adjoint d'animation effectuant 8h hebdomadaires

1 adjoint d'animation effectuant 13h hebdomadaires

1 adjoint d'animation effectuant 30,5h hebdomadaires (dont accueil de loisirs le mercredi après-midi à Oizé)

Remarque : le service cantine scolaire accueillant des enfants de l'école inclusive, « *l'école aux étoiles* », il est proposé la signature d'une convention entre la commune et « *l'école aux étoiles* » définissant le règlement de la cantine scolaire.

Adopté à l'unanimité.

Etat des dépenses et des recettes du budget principal

Monsieur Colombel présente l'état des dépenses et des recettes du budget principal au 6 septembre 2019 :

Dépenses section de fonctionnement : 226 513,34 €

Recettes section de fonctionnement : 172 926,96 €

Excédent antérieur reporté : 131 683,50 €

Dépenses section d'investissement : 78 510,63 €

Déficit antérieur reporté : 18 655,89 €

Recettes section d'investissement : 115 253,24 €

Le Conseil Municipal prend acte.

Don d'un montant de 150 € à une association

Monsieur le Maire propose de reverser la recette de la buvette tenue lors de la soirée des affranchis, soit 150 € à l'association « La Légion d'honneur » et présente un projet de sortie scolaire associant l'école, la mairie et l'association « La légion d'honneur » : Il s'agit pour les élèves de la classe des CM d'une journée à Paris – visite du musée de la paix à Meaux, puis visite à l'arc de triomphe du tombeau du soldat inconnu.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'organisation de cette sortie scolaire et au don de la somme de 150 € à l'association « La légion d'honneur ».

Subvention à Radio Prévert

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention de 200€ à Radio Prévert de Pontvallain.

Adopté à l'unanimité.

Information PLUI

L'ensemble des études ayant été restituées, les différents zonages du territoire sont délimités. Un dossier complet sera prochainement consultable

Travaux

- Eclairage public : l'appel d'offre relatif à la rénovation de l'éclairage public du bourg sera lancé prochainement.

- Cheminement au droit de l'église : L'entreprise Bauducel a démarré les travaux de cheminement piétonnier au droit de l'église. Monsieur le Maire explique qu'afin d'aménager proprement cet espace, il est nécessaire de dégager 40 cm de terre sur le terrain où repoussent les bambous puis de ramener de la terre végétale. Le coût de cette opération se monte à 5037 € HT. Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable à la réalisation de ces travaux.

Remarque : La pelouse sera semée dès que temps le permettra.

- Travaux à l'école : la plomberie et les VMC vont être vérifiées, le système de climatisation sera installé dans la classe maternelle.

Bilan annuel cantine scolaire 2018 - 2019

Monsieur Colombel présente le bilan annuel 2018 - 2019 de la cantine scolaire.

Prix de revient d'un repas : 6,14 €

Le reste à charge pour la commune se monte à 20 555 €.

Achat de matériel scolaire

Le Conseil Municipal émet un avis favorable aux achats suivants :

- L'achat de 10 ordinateurs pour la classe des CM dans le cadre de l'aménagement numérique selon le devis du fournisseur Conty qui se monte à 8678,40 € TTC.

- L'installation du tableau numérique se montant à 372€ TTC selon le devis de SARL SECURITE PROTECT

- L'achat d'un tableau pour la classe des CP - CE2 se montant à 586,79 € TTC selon le devis de Manutan Collectivités

Plan Canicule

Monsieur le Maire propose la mise en place d'un plan canicule sur la commune : un recensement des personnes fragiles serait mis en place.

Afin de les accompagner dans les périodes à risques causées par la hausse de la température, les personnes isolées pourraient s'inscrire sur un registre nominatif prévu à cet effet en mairie. Cette démarche pourrait être effectuée par les personnes elles-mêmes, par un proche ou encore par une aide de vie.

Les personnes inscrites à ce registre, pourraient bénéficier d'un suivi téléphonique, en cas de déclenchement du plan canicule, et de la visite d'un agent désigné au domicile en cas d'absence de réponse téléphonique.

Referendum Aéroport de Paris

Monsieur Colombel présente la procédure officielle de soutien pour l'organisation d'un referendum contre la privatisation des aéroports de Paris :

- sur internet se rendre sur <https://www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1> , bien remplir tous les champs demandés muni de sa carte d'identité et si possible de sa carte d'électeur

Rapport annuel du Syndicat d'eau de Courcelles La Forêt

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel du Syndicat d'eau de Courcelles la Forêt pour l'année 2018 relatif à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil Municipal en séance publique. Il est ainsi demandé à l'Assemblée de prendre acte de la communication de ce rapport établi par pour l'année 2018.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des documents présentés prend acte de la communication de ce rapport.

Recensement de la population

Agent coordonnateur

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que depuis janvier 2004, les modalités du recensement de la population ont été modifiées en application de la loi n°2002-76 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. L'INSEE organise sur un roulement de 5 années pour le recensement de la population de chaque commune de France. Ainsi, la Commune de La Fontaine Saint Martin figure sur la liste des collectivités qui devront réaliser l'enquête de recensement en 2020. Le dernier recensement de la population ayant eu lieu en 2015, La Fontaine Saint Martin sera concerné par la prochaine campagne durant la période du 18 janvier au 17 février 2020.

Le recensement de la population est basé sur un partenariat INSEE – communes. Il permet le calcul de la population légale ainsi que des résultats statistiques en terme de logements, âges, ... et sert pour le calcul des dotations.

Il appartient à la commune, avec les instructions laissées par l'INSEE, de préparer la campagne de recensement et de collecter des informations auprès de la population. Ces données sont traitées dans un logiciel spécifique qui n'a aucun lien avec les documents de la commune, ces données sont strictement confidentielles. Sur la base des recommandations des services de l'INSEE, il convient de confier la réalisation des opérations de la future enquête à un coordonnateur qui gère le travail administratif en lien avec l'INSEE.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DIT que la fonction d'agent coordonnateur sera exercée par Christiane MEACCI, Conseillère Municipale volontaire.

Création d'un poste d'agent recenseur

Selon les modalités de recensement de la population modifiées par la loi n° 2002-76 du 27 février 2002 (démocratie et proximité),

- Les communes de moins de 10 000 habitants font l'objet d'un recensement exhaustif tous les 5 ans

La commune aura à procéder à l'enquête de recensement au courant du mois de janvier 2020. La désignation des agents recenseurs et leurs conditions de rémunération relèvent de la compétence communale.

Monsieur le Maire propose de garder le découpage de la commune en 1 district et de procéder au recrutement d'un agent recenseur vacataire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à recruter un agent recenseur vacataire.

Adopté à l'unanimité.

Divers

Devis achat matériel service technique :

- Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acheter du matériel pour le service technique et propose de faire une demande d'aide financière au FIPHFP. Le Conseil émet un avis favorable et charge Monsieur le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires

Entretien Salle des Fêtes :

- Il est demandé que la Salle des Fêtes soit rangée et balayée après l'animation sportive proposée le mercredi soir

Choix du menu du repas des aînés ruraux :

- Le Conseil Municipal choisi le menu du repas du 27 octobre prochain qui se déroulera au restaurant « Le Magic » qui se monte à 25 € par personne.

Une animation sur le thème du chant est proposée pour un cout de 400 €. Le Conseil émet un avis favorable à cette proposition.

Commission voirie :

- Une réunion de la Commission voirie est à prévoir

Règlement du personnel de la commune :

- Monsieur le Maire rappelle qu'un règlement intérieur pour le personnel de la commune est en cours de rédaction et qu'il entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020

Distributeur de sacs pour déjections canines :

- Un distributeur de sacs pour déjections canines doit être posé dans le secteur de l'aire de jeux

Agenda :

- 8 octobre 2019 : réunion des associations pour l'agenda des manifestations 2020 - 20h salle de la mairie

- 10 janvier 2020 : vœux du maire 19h Salle des Fêtes

- Le Cirque Arlette GRUSS sera présent du 5 au 9 février au Mans

Sarthe morte – Association Action Citoyenne pour l'Intérêt Général :

- L'association **Action Citoyenne pour l'Intérêt Général** appelle les Sarthois à se rassembler devant leur mairie vendredi 20 septembre 2019 à midi pour dire **STOP A LA DESINDUSTRIALISATION DE NOTRE DEPARTEMENT**